



Mission Locale
Garrigue et Cévennes

OCCITANIE



Projet associatif

2025/2026/2027

**« Voyons les jeunes comme une
ressource, pas comme un problème »**

Philippe Labbé, Sociologue

Sommaire

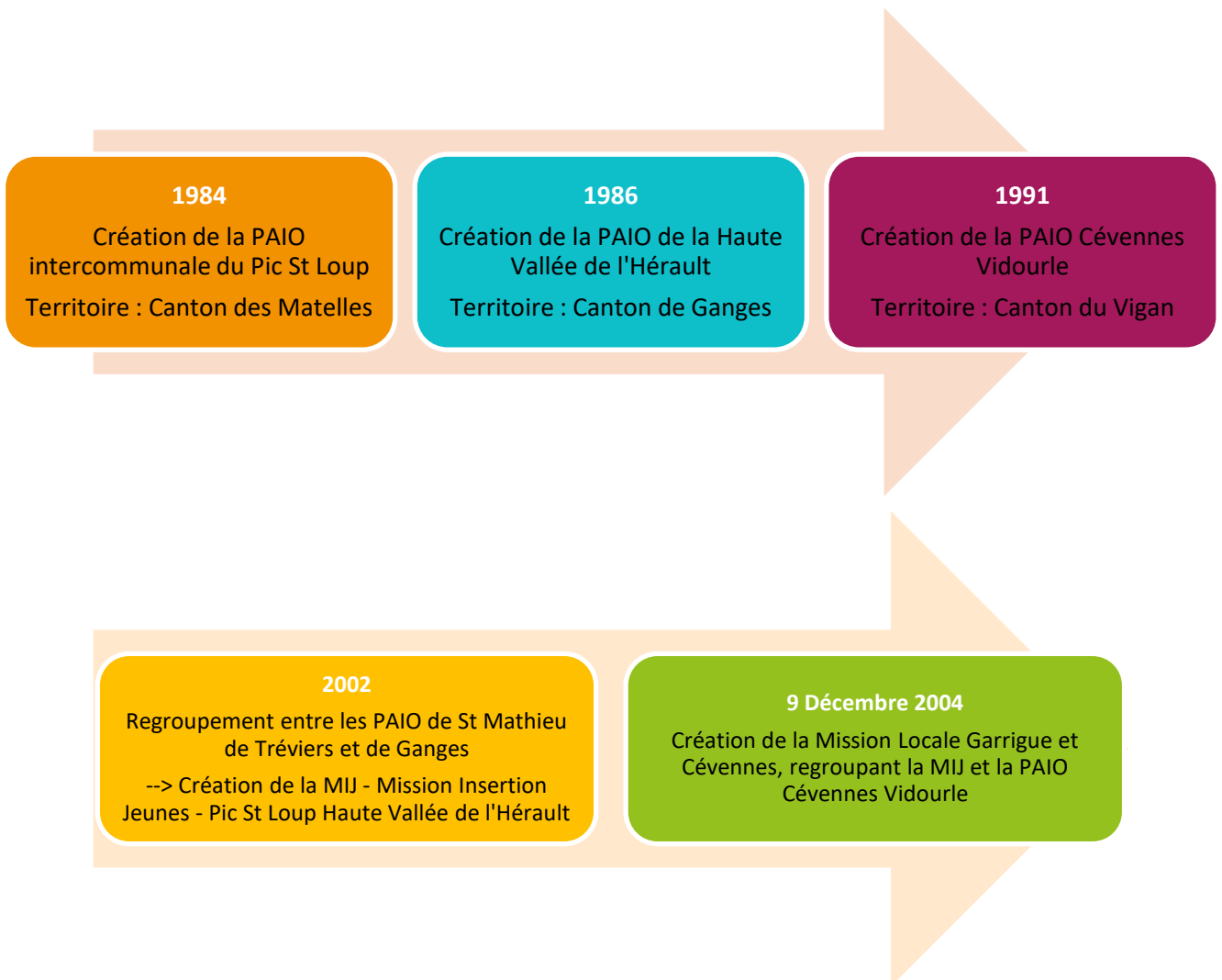
- I. Historique de la création de la MLGC**
- II. Méthodologie de rédaction**
- III. Engagements fondateurs du réseau des Missions Locales**
- IV. Engagements et Valeurs fondamentales de la Mission Locale Garrigue et Cévennes**
- V. Dispositifs et Modalités d'action**
- VI. La politique RH au service des jeunes**
- VII. Engagement et valeurs des Conseillers en Insertion
Pratiques d'accompagnement**
- VIII. La voix des jeunes**
- IX. La parole des Elus et des partenaires**
- X. Axes de travail prioritaires pour les 3 prochaines années
+ Thématiques transversales**

Co-rédacteurs : Erika ABOLET, Cindy ARÇON, Frédéric GARMY, Gersande JOVIEN, Dahlia KERBANE, Sylvie LESCA, Anouk MAILLARD, Morgane MEGUAL, Amandine RUNFOLA

I) Historique de la création de la MLGC

Créées en 1982, les PAIO – Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation – et les MLI – Missions Locales d'Insertion, devaient répondre au double enjeu de qualification et d'accès à l'emploi des jeunes sortis du système scolaire sans qualification.

Bertrand SCHWARTZ, surnommé « le père des Missions Locales », auteur du rapport sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (1982), est à l'origine des Missions Locales actuelles, couvrant le territoire national.



Sous l'impulsion de ses Présidents successifs, Danielle DUBOIS, Robert YVANEZ et Françoise GALLAS, en collaboration étroite et solidaire avec Sylvie LESCA, Directrice et intervenante dans la structure depuis 1988, la Mission Locale Garrigue et Cévennes a déployé son activité sur un territoire désormais constitué de 5 Communautés de communes, toutes adhérentes à la structure (membres représentants et votant à son Conseil d'Administration).

Les statuts de la MLGC précisent l'objet de la structure, soit :

L'association remplit une mission de service public pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

Elle a pour objet de répondre aux besoins et aux demandes des jeunes en matière d'insertion (formation – emploi – logement – santé – accès à la culture et aux loisirs) en mettant en œuvre une action globale et inter-partenaire visant à leur intégration économique et sociale.

II) Méthodologie de rédaction

- Au 1^{er} trimestre 2023, la MLGC commence sa réflexion autour du projet associatif de la structure. Créée sous sa forme actuelle en 2005, la MLGC a produit nombre de bilans d'activité et de documents thématiques, mais jamais de projet associatif. La démarche de labellisation encourage la production de ce projet, en parallèle de la réalisation d'un diagnostic territorial.
- Présentation et validation de la démarche au Conseil d'Administration du 7 Décembre 2023.
- Accueil en stage du 15/01/2024 au 26/02/2024 de Dahlia KERBANE, en cursus de Master 1 Sciences de l'Education. Il est demandé à Mme KERBANE de travailler sur le diagnostic de territoire, par le prisme du public de la Mission Locale Garrigue et Cévennes et de ses salariés, en collaboration avec Sylvie LESCA, Directrice.
 - ↳ Réalisation d'une enquête auprès des CIP MLGC pour recueillir leur vision des besoins des jeunes
 - ↳ Réalisation d'une enquête auprès de 50 jeunes pour évaluer leurs besoins en cours
 - ↳ Constitution d'un groupe de travail de 7 jeunes (2 séances pour recueillir leur parole)
 - ↳ Restitution et synthèse des résultats
- Constitution d'un groupe de travail interne de 7 salariés (Encadrants et Conseillers) volontaires pour réfléchir, analyser et écrire le projet associatif (6 rencontres entre 2023 et 2024)
- Constitution d'un groupe de travail d'Elus, dont l'objet est de « formaliser les attentes des élus locaux vis-à-vis de la MLGC, pour l'insertion des jeunes du territoire »
- Finalisation de l'écriture du projet : Décembre 2024

III) Engagements fondateurs du réseau des Missions Locales

- ❖ Les Missions Locales appliquent les engagements des chartes et protocoles validés par l'UNML – Union Nationale des Missions Locales, notamment la charte de 1990 et les protocoles de 2000 et 2005. L'architecture de la charte de 1990 s'appuie sur quatre principes : une volonté de travailler ensemble sur un territoire, une intervention globale au service des jeunes, un espace d'initiative et d'innovation, la participation à la construction de politiques locales.

❖ Une mission de service public

Les Missions Locales remplissent une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et leur objet est défini aux articles L.5314-1 à L.5314-4 du code du travail. Leur rôle a été institutionnalisé en les intégrant au SPE (Service Public de l'Emploi) et, à partir du 1^{er} Janvier 2025, au RPE - Réseau pour l'Emploi, en tant qu'opérateur spécifique jeunesse.

❖ Un accompagnement global des jeunes

- Construire ensemble une place pour tous les jeunes : cela relève d'une double exigence de justice sociale et de développement économique.
- Lutter contre l'exclusion des jeunes : cela requiert la mobilisation de tous : jeunes / élus / service public / entreprises / partenaires sociaux / associations.
Chaque jeune doit devenir acteur de sa propre insertion dans la cité et dans l'emploi.
- Des services proposés aux jeunes dans trois domaines : professionnel, social et citoyenneté, loisirs.
 - Accompagnement à la définition du projet professionnel, accès à une formation professionnelle, recherche d'emploi et intégration dans l'entreprise
 - Information sur la santé et l'accès aux soins, recherche d'un hébergement et accès à un logement autonome, soutien financier aux démarches administratives
 - Accès aux droits, participation citoyenne, accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs.
 -

❖ Un engagement de réseau

La Mission Locale, un espace d'accès libre fonctionnant dans l'esprit du service public

- Un espace d'entretiens accueillant et valorisant, fondé sur la qualité de l'écoute et du conseil.
- Un lieu d'accueil de tous les publics jeunes, qui respecte les principes de confidentialité et de non-discrimination des personnes.

La Mission Locale au service de TOUS les jeunes

- Prendre en compte la globalité des attentes et des projets des jeunes, pour les accompagner dans la réalisation de leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- Respecter l'autonomie et la liberté de choix de chaque jeune, tout en lui donnant les moyens d'être acteur dans la construction et la mise en œuvre de ses projets.
- Faciliter l'accès des jeunes à l'offre de services de la Mission Locale et à celle des acteurs du territoire.
- Adapter les services, en prenant en compte la parole des jeunes, leurs besoins et leurs attentes.

La Mission Locale inscrite dans une démarche d'utilité sociale

- Apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité.
- Contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation, à la citoyenneté, à la préservation et au développement du lien social et au renforcement de la cohésion territoriale.
- Contribuer à la lutte contre les discriminations que peuvent rencontrer les jeunes dans le cadre de leurs parcours.

La Mission Locale, acteur dans son territoire

- Connaître les enjeux de son territoire et porter ces enjeux auprès des partenaires et des opérateurs locaux pour contribuer à améliorer la situation des jeunes.
- Être un lieu d'innovation et d'expérimentation pour mettre en place des services centrés sur les besoins et les projets des jeunes.

IV) Engagements et Valeurs fondamentales de la Mission Locale Garrigue et Cévennes

A) Un Service de Proximité

La Mission Locale est avant tout **LOCALE**

La MLGC propose 4 sites généralistes et 8 permanences.



Le Vigan

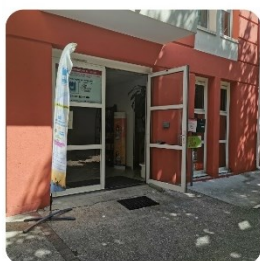


Ganges

NOS ANTENNES



St Hippolyte du Fort



St Mathieu de Trévières



B) Un ancrage territorial et une volonté de travailler ensemble – Le partenariat

Les structures intervenant auprès de la jeunesse sont diverses et multiples. Elles correspondent à la multi dimensionnalité des besoins des jeunes.

La Mission Locale est **l'assemblé des politiques jeunesse** et le lien entre les réseaux d'acteurs locaux, au service des jeunes.

La Mission Locale Garrigue et Cévennes s'engage à travailler avec tous les acteurs locaux, associatifs, institutionnels ou de service public, pour renforcer les actions communes et faire évoluer les actions de chaque structure, pour favoriser l'autonomie de la jeunesse du territoire.



C) Une « posture professionnelle » : Un accompagnement bienveillant respectueux et non discriminant pour tous les jeunes

Extrait du « Cadre commun de référence UNML »

4.1 Les principes socles d’actions, transverses à l’ensemble des fonctions de la Mission Locale.

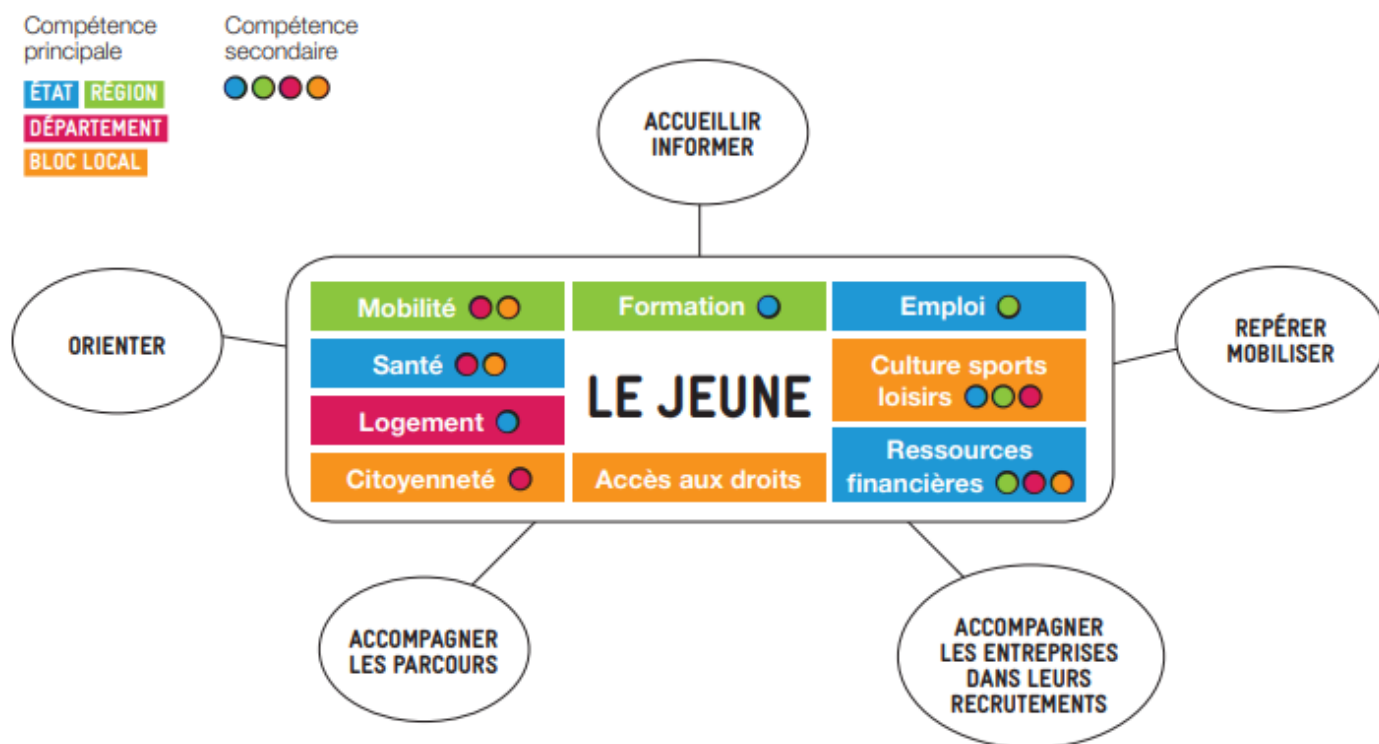
LES RÉALISATIONS	LES CRITÈRES
<p>Le projet de la Mission Locale est basé sur une analyse commune et concertée des besoins des jeunes sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ La Mission Locale met en place des moyens de capitaliser, d’actualiser et de valoriser les données sur la situation des jeunes de son territoire. ■ La Mission Locale produit des rapports de situation, d’analyse et de contribution pour alimenter la réflexion et les décisions des acteurs décisionnaires des stratégies et orientations politiques du territoire, dans les divers champs de compétences d’intervention (emploi, formation, logement, santé, mobilité, ...).
<p>Écoute active des jeunes et organisation de la prise en compte de leur parole et de leurs attentes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ La Mission Locale met le jeune au cœur de son parcours, quel que soit le service rendu, favorisant la codécision avec le jeune, dans une posture de tenir conseil (sortir de la logique de prescription), favorisant son autonomie et sa capacité d’agir. ■ La Mission Locale propose aux jeunes des espaces et des actions leur permettant de s’exprimer sur leurs attentes et de contribuer à la définition des services à leur rendre, dans une visée d’adaptation aux pratiques et usages des jeunes notamment. ■ La Mission Locale informe les jeunes de ses règles de déontologie, en conformité également avec la RGPD (usage des informations recueillies sur la situation des jeunes, modalités de communication à des tiers, ...). ■ La Mission Locale organise des enquêtes auprès des jeunes (concernant leurs attentes prioritaires, mais aussi de satisfaction des services rendus).
<p>Structuration d’un partenariat opérationnel et formalisé avec les acteurs du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ La Mission Locale participe ou organise des temps de travail favorisant la coordination des actions et des acteurs en faveur de l’amélioration des actions en direction des jeunes. ■ La Mission Locale organise la coopération avec les acteurs du territoire dans le cadre de conventions définissant les rôles respectifs et les modalités du travail en commun.

La MLGC met en œuvre un accompagnement dynamique qui valorise l'individu, et ses capacités, tout en offrant un soutien adapté à ses besoins spécifiques.

Principes extraits de la Charte d'engagement national des Missions Locales pour lutter de façon systémique contre les discriminations.

- *Les jeunes accompagnés ont une place centrale dans le cadre des démarches que nous, signataires de la charte, engageons et dans les préconisations générales que nous formulons : « Rien ne se fera sans les jeunes. Toute politique ne peut être entreprise et menée à bien qu'avec celles et ceux à qui elle s'adresse » (Bertrand Schwartz).*
- *Nous, signataires de la Charte, privilégions l'information, la sensibilisation, le rappel au droit en termes de mode d'action. Le cas échéant et en cas de situation de discrimination avérée, nous nous engageons à saisir toute instance compétente.*
- *En tant qu'intermédiaire de l'emploi, nous avons conscience que prévenir et lutter contre les discriminations de manière professionnelle, c'est en premier lieu nous former et de travailler sur nos propres pratiques afin de mieux accompagner les jeunes et de mieux prévenir les pratiques discriminatoires dans l'accès à la formation, aux stages et à l'emploi.*
- *Nous nous engageons parce que la discrimination est un délit, parce qu'elle porte atteinte à la dignité humaine, parce qu'elle est source de souffrance pour les jeunes que nous accompagnons et parce qu'elle empêche l'accès aux droits et aux biens fondamentaux. Les discriminations sont inconciliables avec la vision de l'État de droit que défendent les Missions Locales.*

D) Une offre de services socle



La Mission Locale Garrigue et Cévennes s'engage à proposer à chaque jeune un suivi personnalisé pour construire son parcours et aborder toutes les questions liées à l'accès à ses droits, à la formation, à l'emploi, au logement, à la vie quotidienne...

Pour ce faire, la MLGC développe en interne des actions thématiques menées par des référents dédiés, et capitalise des outils pédagogiques d'accompagnement adaptés.

E) Une gouvernance représentative des collectivités territoriales et des acteurs locaux

La gouvernance de la Mission Locale Garrigue et Cévennes permet une autonomie de gestion et de décision, dans un contexte d'ancrage local et de mise en œuvre des politiques publiques en direction de la jeunesse. Ses statuts définissent ainsi son Conseil d'Administration et son Bureau, pour une représentativité locale et exhaustive :

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES BENEVOLES

Collège des Elus (33 Membres élus au sein de leurs collectivités) :

- **Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires (4 délégués)**
- **Communauté de Communes Cévennes Gangeoises et Suménoises (6 délégués)**
- **Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup (8 délégués)**
- **Communauté de Communes du Pays Viganais (6 délégués)**
- **Communauté de Communes du Piémont Cévenol (6 délégués)**

- **Conseil Régional Occitanie**
- **Conseil Départemental de l'Hérault**
- **Conseil Départemental du Gard**

✂

Collège des partenaires socio-économiques (2 membres) :

Assemblées consulaires, organismes professionnels, employeurs et salariés

✂

Collège des associations et organismes : (2 membres)

Associations et organismes intervenant dans le secteur de l'insertion des jeunes, sur le territoire de la Mission Locale

✂

Collège des services de l'Etat et des Etablissements Publics, représentés par leur direction ou son représentant –

(2 membres avec voix consultatives) :

- ♦ Le Préfet de l'Hérault
- ♦ Le Préfet du Gard
- ♦ Le Sous-Préfet de Lodève
- ♦ La Sous-Préfète du Vigan
- ♦ DREETS Occitanie
 - DDETS de l'Hérault
 - DDETS du Gard
- ♦ L'Inspection Académique
- ♦ La Direction Régionale du service de Protection Judiciaire de la Jeunesse
 - Les Directions Territoriales du service de Protection Judiciaire de la Jeunesse
- ♦ La Direction Régionale de France Travail
 - Les agences locales de France Travail

COMPOSITION DU BUREAU au 31/12/2024

MEMBRES BENEVOLES

- ◆ **Présidente** : Représentante Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup



- ◆ **Vice-Présidente** : Représentante Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises



- ◆ **Vice-Président** : Représentant Communauté de Communes du Pays Viganais



- ◆ **Trésorière** : Représentante Communauté de Communes du Piémont Cévenol



- ◆ **Secrétaire** : Représentant Communauté de Communes des Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires

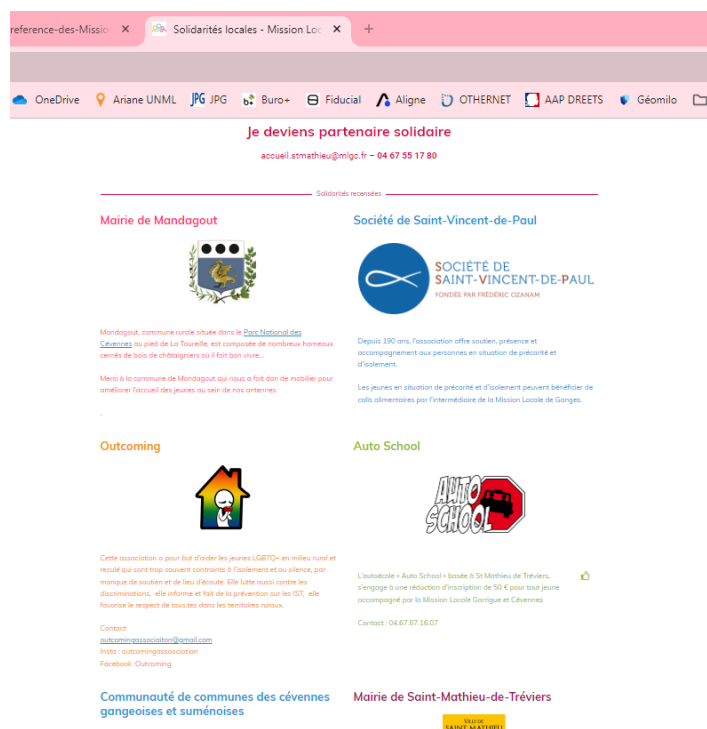


F) L'engagement dans la création et la promotion des solidarités locales

La MLGC souhaite faire partie intégrante des actions locales citoyennes, publiques, associatives...relevant de la solidarité en faveur de la jeunesse. Nous souhaitons créer et préserver le lien social, promouvoir l'engagement citoyen, soutenir les jeunes vulnérables, renforcer la cohésion sociale et répondre aux besoins des jeunes.

A ces fins, notre site internet, créé avec un groupe de jeunes suivis en Mission Locale, propose une page de référencement (en évolution constante) des solidarités locales envers la jeunesse.

Extrait du site internet au 06/12/2024



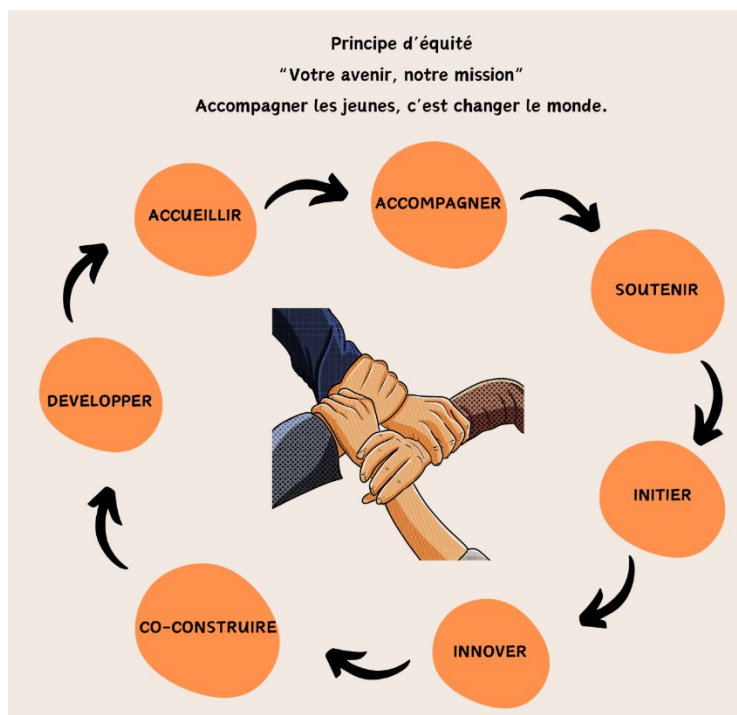
G) Animation et dynamisation du territoire

Pour notre Mission Locale, animer le territoire implique de dynamiser la vie locale (publique et professionnelle) et renforcer les liens entre les jeunes résidents, les collectivités, les institutions et les élus.

Il s'agit pour notre équipe de :

- Créer du lien social (ateliers, évènements, communication, rencontres, visites sur sites...)
- Lutter contre l'isolement des jeunes et favoriser leur inclusion sociale par des actions collectives, le recueil de leur parole et de leurs besoins, la mise en lien avec les partenaires de la Mission Locale
- Mobiliser un partenariat engagé des acteurs locaux envers la jeunesse, via la participation à des évènements (découverte métiers, portes ouvertes, jobs dating...) et la signature d'une charte partenariale avec la MLGC
- Accompagner les projets des jeunes du territoire, par les méthodes d'émergence de projets et la mobilisation des aides spécifiques à leur réalisation
- Organiser des évènements professionnels lisibles et accessibles aux jeunes en répondant à leurs besoins et à ceux des recruteurs locaux
- Soutenir financièrement le quotidien des jeunes afin de maintenir un climat social propre à la solidarité

V) Dispositifs et Modalités d'action



A) Un Accueil adapté et multiple :

- La MLGC permet un accueil multicanal adapté aux besoins ainsi qu'à l'usage des jeunes avec :
 - Une modularité dans l'accueil physique, téléphonique, digital pour répondre aux usages des jeunes et offrir des plages d'accueil diversifiées
 - Un espace d'accueil adapté à tous, dont les personnes en situation de handicap
 - Un accueil individuel et/ou collectif
 - Des délais de prise de RDV raisonnables et le maintien d'un accueil téléphonique toute l'année civile.

- La MLGC met à disposition des informations complètes et actualisées sur l'offre du territoire à destination des jeunes, avec un espace d'information physique et numérique accessible en auto documentation, sur place et à distance, sur les champs suivants : emploi / accès au droit / formation / connaissance des métiers / santé / transport / logement / accès à la culture et aux loisirs
La MLGC met en place un appui individualisé pour la recherche d'information. Les jeunes sont informés et guidés dans nos espaces en accès libre.

B) « Aller vers » les jeunes – Repérage des jeunes « isolés »

Plusieurs axes sont mis en œuvre par la MLGC pour aller vers les jeunes et pour rendre la Mission Locale visible et attractive :

- Information et Mobilisation des jeunes selon des modalités répondant à leurs usages (Réseaux sociaux)
- Une présence en proximité prenant appui sur les sites et les permanences couvrant le territoire
- Des outils numériques pour adapter les pratiques aux usages des jeunes
- Évaluation des actions pour les adapter aux besoins des jeunes et en améliorer l'impact
- Présence de la MLGC sur les réseaux numériques et animation d'un site internet attractif

La MLGC se concerte avec les acteurs du territoire pour l'organisation d'actions communes, notamment pour :

- Définir l'ensemble des modalités d'un partenariat formalisé
- Améliorer l'identification de la Mission Locale et des services du territoire par les jeunes.
- Aller à la rencontre des jeunes.

C) Un accompagnement global

- Chaque jeune débutant un parcours d'accompagnement se voit attribuer un conseiller référent, qui le suivra jusqu'à son insertion durable, afin de favoriser le lien de confiance nécessaire à tout binôme jeune/accompagnant.
- La MLGC offre un accompagnement personnalisé qui couvre tous les aspects de la vie des jeunes.
- Accompagner les jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur parcours professionnel.
- Donner aux jeunes les moyens de résoudre l'ensemble de leurs problématiques d'insertion : soutien financier, vie quotidienne, logement, santé, emploi, formation...
- Accès aux offres d'emploi locales et hors territoire, mise en relation avec les employeurs et organismes de formation selon les projets des jeunes.

La MLGC a pour objectif d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers l'autonomie. Elle assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi. C'est un processus à long terme qui va aider les jeunes à gagner en efficacité et en réseau. Il s'agit de définir un projet professionnel avec des solutions personnalisées en fonction de chaque situation.

L'accompagnement socio-professionnel proposé en MLGC permet de construire un projet, gagner en autonomie, trouver un emploi ou une formation. Il permet de bénéficier de conseils personnalisés, d'un soutien financier et moral, de solutions adaptées, ponctuées d'un suivi individuel et/ou collectif.

D) Le déploiement des dispositifs Jeunesse

La MLGC s'engage dans les modalités suivantes :

- Ateliers Collectifs Thématiques internes selon les besoins des jeunes, identifiés en réunions d'équipe et échanges de pratiques
- Déclinaison des dispositifs d'Etat d'accès à l'emploi et à l'autonomie
- Mobilisation des aides financières à destination des jeunes (Allocations d'Etat, Aides des collectivités, Fonds d'Aide aux Jeunes...)
- Mobilisation des entreprises, des employeurs associatifs et publics et des fédérations professionnelles pour le recrutement des jeunes du territoire, par la promotion de leurs profils, la réalisation de PMSMP et le « parrainage professionnel »
- Mise en place d'actions ponctuelles pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes : forums, jobs dating, visites entreprises, JPO...
- Favoriser les projets des jeunes (création d'activité, d'évènements, voyages...) par la :
 - Connaissance de soi en tant que porteur de projet
 - Définition de l'idée
 - Découverte de l'environnement
 - Adéquation entre l'individu/le projet/ et l'environnement
- Favoriser l'accès de tous les jeunes aux dispositifs jeunesse, quel que soit leur statut, Primo-arrivants, décrocheurs, scolarisés, suivis PJJ ou ASE, en situation d'handicap, en demande d'accompagnement... par la mise en œuvre d'un parcours flexible et adapté à chaque situation, visant l'autonomie du public.

E) Les spécificités locales, selon les bassins de vie

• L'Hérault

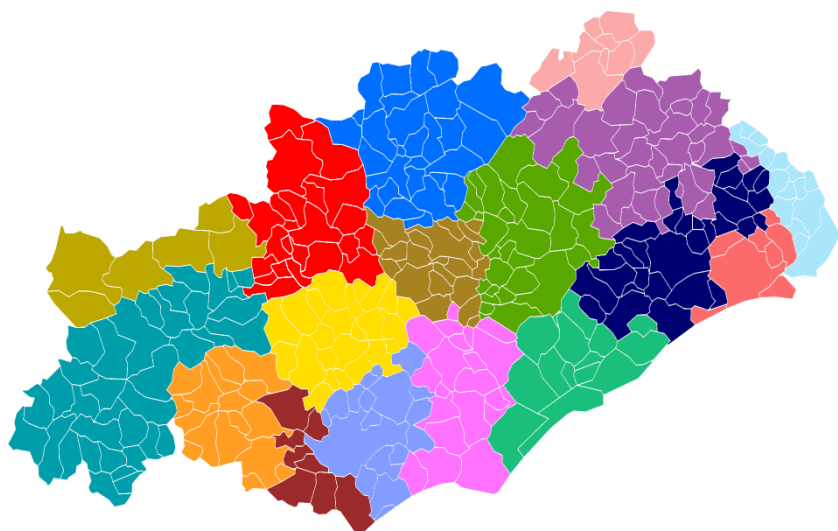
L'Hérault s'étend sur une superficie de 6 101 km². Sa population est de 1 188 973 habitants, dont **153 877 jeunes de 15-24 ans (soit 13% de la population)**. La densité de population y est égale à 195 habitants au km².

La **population active** est de 522 553 et 55713 chez les jeunes (soit **36 % des 15-24 ans**).

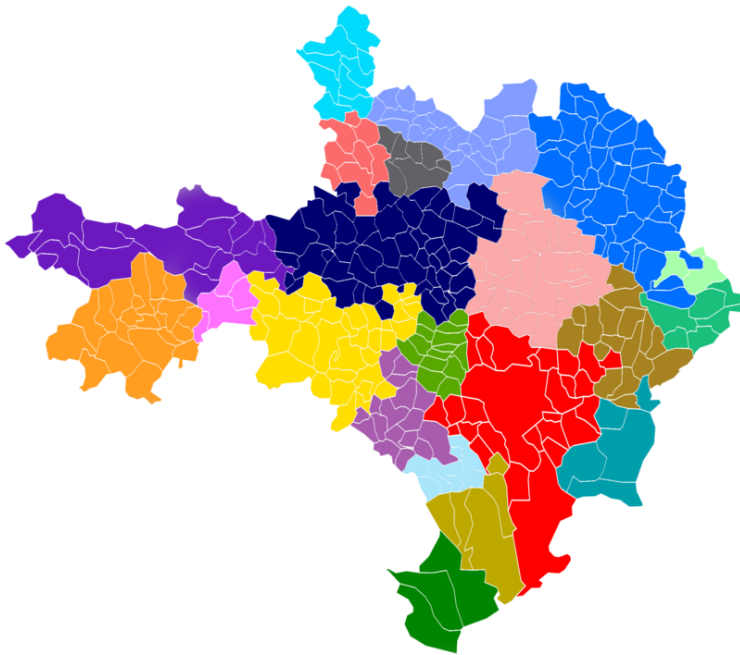
Source : INSEE, 2021

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC était de 125 410 au quatrième trimestre 2023. Parmi eux, **16 % avaient moins de 26 ans (20 260 personnes)**.

Source : Data emploi (France Travail) 4^{ème} trimestre 2023



- **Le Gard**



Le Gard s'étend sur une superficie de 5 853 km² pour une population de 751 457 habitants, dont **80 309 jeunes de 15-24 ans (soit 11% de la population)**. La densité de population y est moins forte que dans l'Hérault, soit 128 habitants au km² (-35%).

La **population active** y est de 321 206 et 31 311 chez les jeunes (**soit 39 % des 16-25 ans**).

Source : INSEE, 2021

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC était de 73 970 au quatrième trimestre 2023. Parmi eux, **16 % avaient moins de 26 ans (11 650 personnes)**.

Source : Data emploi (France Travail) 4^{ème} trimestre 2023

- **Contrastes entre les territoires et bassins de vie**

Les départements de l'Hérault et du Gard présentent des contrastes marqués entre leurs zones urbaines et agricoles.

Ces zones urbaines présentent 2 caractéristiques principales :

- Une urbanisation croissante : les villes comme Montpellier et Nîmes connaissent une forte croissance démographique et une expansion urbaine rapide. Cette urbanisation se manifeste par l'étalement urbain et la périurbanisation, entraînant l'extension des zones résidentielles dans les périphéries plus rurales.
- Des dynamiques métropolitaines : entre Montpellier et Nîmes, l'on observe une augmentation des infrastructures et des services urbains
-

Ces zones agricoles présentent également 2 caractéristiques :

- L'importance de l'agriculture : les espaces agricoles, notamment viticoles, sont essentiels pour l'économie locale. Mais ces zones sont cependant sous pression en raison de l'expansion urbaine.
- Les conflits d'usage : l'interface entre les zones urbaines et agricoles peut entraîner des conflits d'usage, notamment en ce qui concerne l'utilisation des terres et la nécessaire construction de logements.

Les collectivités sont donc soumises à la double exigence de la protection rurale et de la nécessaire ouverture urbaine : des outils comme les Schémas de Cohérente Territoriale (SCoT) sont utilisés pour planifier et gérer cette croissance de manière durable.

Ces contrastes illustrent les défis auxquels sont confrontés les territoires en pleine expansion urbaine, tout en cherchant à préserver leur patrimoine agricole et naturel.

VI) La Politique RH (Ressources Humaines) au service des jeunes

- ❖ La MLGC a adopté depuis sa création une politique RH diversifiée, qui inclut la prise en compte des critères suivants (notifiés dans les fiches de postes réalisées en groupes de travail internes)
 - Une formation ou un diplôme dans la fonction requise.
 - Un engagement moral, une implication, une compréhension avérée envers la jeunesse et ses difficultés d'insertion
 - Une expérience professionnelle, associative ou citoyenne des problématiques d'insertion
 - Des savoir-être indispensables : bienveillance au travail en équipe et auprès des jeunes, respect, déontologie, analyse, compréhension des enjeux de la relation et des situations, posture professionnelle

La procédure de recrutement respecte les critères de non-discrimination.

- ❖ La politique de recrutement ainsi définie doit permettre à la MLGC la mise en œuvre des modalités suivantes :
 - **Une meilleure compréhension des jeunes** : une équipe diversifiée permet une analyse plurielle partagée des besoins des jeunes venant de milieux socio-économiques variés et issus d'histoires familiales différentes.
 - **Une capacité d'innovation** : la diversité des expériences au sein d'une équipe favorise la créativité dans les approches d'accompagnement et les actions déployées. L'équipe est alors force de proposition.
 - **Une adaptation aux changements** : les équipes diversifiées ont une analyse partagée plus éclairée et s'adaptent donc plus facilement aux changements (organisation interne, dispositifs d'Etat)
 - **Une analyse de pratiques partagée**
 - **Un renforcement de la cohésion sociale** : la MLGC souhaite promouvoir l'inclusion et la diversité au sein de son équipe, pour créer une ambiance harmonieuse et collaborative, donnant du sens aux pratiques d'accompagnement.
 -

- ❖ Formation continue des salariés

La Formation continue des salariés est indispensable afin de proposer un accompagnement des jeunes pertinent et cohérent dans un environnement en constante évolution.

Il s'agit :

- Pour les conseillers en insertion et chargés de projets, de rester connectés avec les besoins des jeunes et les nouveaux paradigmes économiques et sociétaux
- Pour les encadrants, de maîtriser les codes et compétences nécessaires à la gestion humaine, logistique et financière
- Pour les intervenants administratifs, de maîtriser les technologies et procédures nécessaires à l'efficacité de l'activité
-

Pour ce faire, la Mission Locale s'est dotée d'un pôle « Ressources Humaines » gérant :

- La diffusion systématique des propositions de formation à l'ensemble de ses salariés
- Le plan de formation annuel et l'identification des besoins suite aux entretiens professionnels

- Une plateforme de gestion « RH » regroupant les informations liées au CPF, au CIF et aux formations du réseau
 - La mise à jour régulière des procédures et dispositifs en vigueur pour la jeunesse
 - Une veille thématique par chaque référent nommé, pour alimenter la base de données informatique de chacun
 - Des formations collectives internes, selon les besoins identifiés
- ❖ La pluralité de recrutement appliquée en MLGC doit permettre une synergie et un engagement de tous les membres de l'équipe (administratifs, accompagnants, encadrants) au service de la jeunesse de notre territoire.

VII. Engagement et valeurs des Conseillers en Insertion – Pratiques d'accompagnement

Le quotidien des conseillers en insertion socioprofessionnelle

Au quotidien, les salariés de la MLGC œuvrent :

- pour instaurer un climat de confiance avec le public reçu,
- pour leur donner les moyens de se développer personnellement, d'actualiser leurs potentiels afin de leur permettre d'accéder à l'autonomie, de trouver leur place et un épanouissement qui leur soit propre au sein de notre société.

Les conseillers sont amenés à se demander comment établir une relation de confiance avec les jeunes, qui sera utile à leur propre évolution. Pour cela, ils utilisent leurs connaissances en sciences humaines et leurs compétences relationnelles.

Ils ont aussi recours à des outils pratiques et théoriques pour permettre aux jeunes de réaliser leurs projets (outils ADVP, diagnostic situation global...).

Le métier de CIP amène les conseillers à faire preuve d'adaptabilité, tout en maintenant le sens de leur mission. Ils doivent faire appel aux 4 dimensions de la pratique :

« Aller vers » (démarche) pour « être avec » (relation). Evoluer entre « Fonction » et « Posture ».

La fonction de CIP comprend les tâches administratives à réaliser - afin de valoriser le suivi et rendre visible le travail fourni à la commande - et l'écoute et la prise en charge des besoins des jeunes.

L'engagement : au service du public et au service de notre association

L'engagement est important !

L'énergie déployée est nécessaire à l'accompagnement des jeunes mais aussi à toute l'équipe. Le lien entre les conseillers, le partage des expériences et des informations est un point essentiel pour le bon fonctionnement de la structure.

Le conseiller doit faire preuve d'empathie, tout en gardant une certaine distance et rester dans le non jugement, afin d'identifier les besoins, participer à la levée des freins rencontrés par le jeune suivi et préparer un plan d'actions.

Le CIP doit aussi prendre en compte le monde du travail, qui est en constante évolution. Pour cela, il peut proposer des ateliers et/ou d'autres dispositifs pour accompagner sur les compétences professionnelles mais aussi sociales.

L'organisation de l'accompagnement

Les jeunes viennent à la Mission Locale avec des demandes, des attentes et des désirs. Le conseiller doit établir une relation de confiance et de respect avec eux, tout en respectant le « Principe de Retenue ».

Il doit également garder à l'esprit le « Principe de Réalité » face aux souhaits des jeunes.

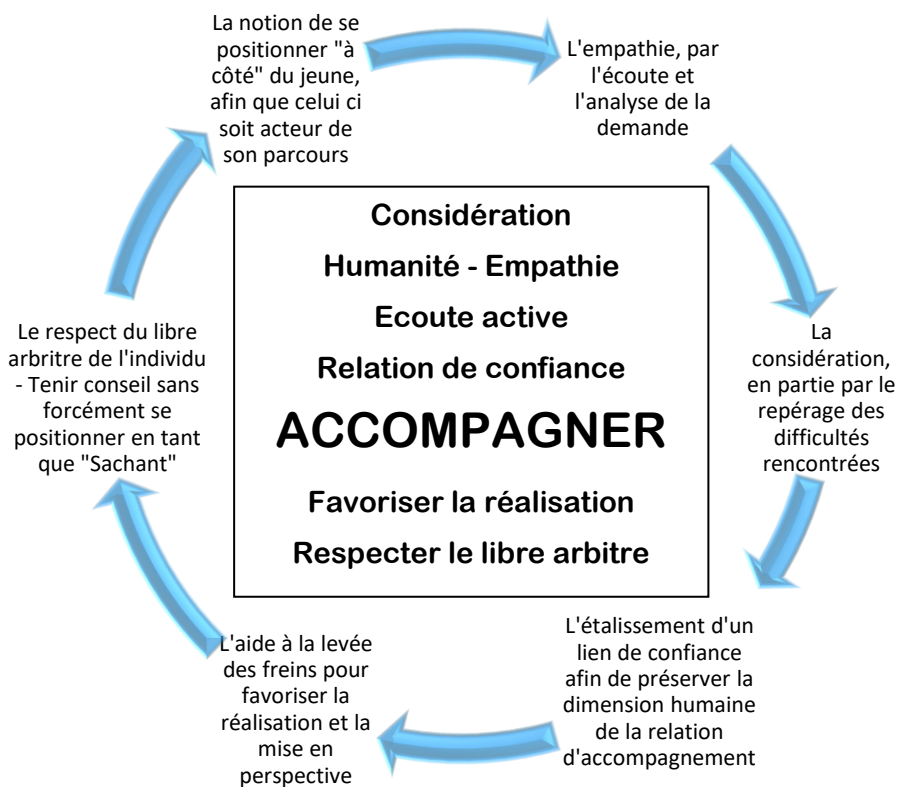
La structure « Mission Locale » est l'institution proposant un cadre d'intervention, avec une attente de résultats, qui permet au professionnel d'avoir des repères favorisant une implication distancée et maîtrisée. Dans une relation Instituté/Instituant, le jeune et le conseiller s'engagent dans une dynamique commune par un objet faisant tiers (Plan d'action, contrat...). Le processus d'accompagnement est non directif - bien que soumis à conditions - et respecte le libre arbitre du jeune.

Paroles des conseillers en insertion socioprofessionnelle :

« L'accompagnement en Mission Locale est basé sur la **relation de confiance** entre le jeune et son conseiller. Ce lien humain permet d'évoquer toutes les dimensions de son insertion socio-professionnelle (...) »
 « (...) Le temps de l'accompagnement, **je suis le copilote** de leurs projets et de leurs besoins »
 « Pour moi l'accompagnement d'un jeune, c'est parvenir à la concrétisation et à l'aboutissement de son projet professionnel, en **levant les freins à sa réalisation** »
 « Se tenir à côté des jeunes pour les **accompagner à trouver une place qui fait sens pour eux** dans notre société en perpétuelle mutation »
 « (...) Mon travail de conseillère est **d'accompagner les jeunes à aller là où ils ont envie d'aller...** et de chercher parfois les chemins de traverse ! En étant convaincue, **sans jamais nier les difficultés, qu'il y a en la personne, un potentiel de réalisation.** (...) »
 « Pour moi, l'accompagnement des jeunes, **c'est leur donner confiance en eux, les accompagner vers l'autonomie pour leur permettre de choisir leurs projets d'avenir** »
 « Accompagner quelqu'un, c'est n'être ni devant, ni derrière, ni à la place. C'est être à côté. »

Les valeurs du métier de conseiller en insertion sociale et professionnelle

Partant des mots choisis par les conseillers de notre Mission Locale, nous pouvons mettre en évidence que la notion d'accompagnement est associée à celle de valeur et de principes, qui peut agir comme gouvernail sur le terrain, auprès du public jeune de 16 et 25 ans.



Aider le jeune à se réaliser, à révéler son potentiel, à prendre part au monde, aussi complexe soit-il...

L'accompagner à dépasser les difficultés rencontrées, par la mise en action ou en répondant à un besoin le ralentissant dans l'accomplissement d'un projet...

L'orienter vers les partenaires adéquats en fonction des problématiques parfois spécifiques et complexes et... faire le lien.

Situer son intervention comme une étape dans le parcours du jeune, accomplir la fonction de « passerelle » pour amener le jeune en devenir vers...

Accompagner, c'est aussi souvent chercher avec la personne les solutions adaptées et travailler avec le principe de réalité.

Enfin, accompagner, c'est aider dans la traversée du chemin pour aller vers l'autonomie...

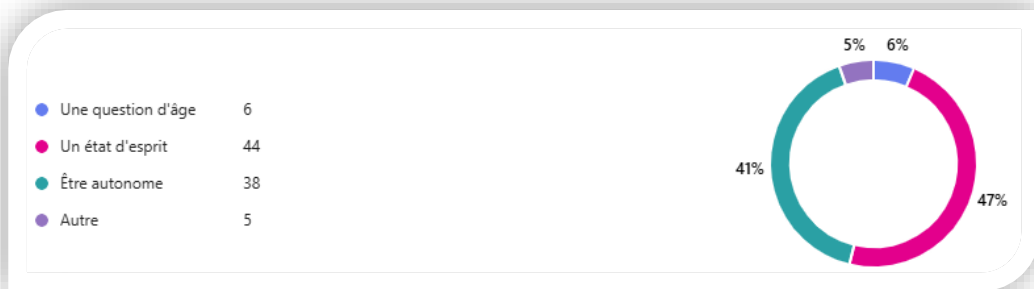
VIII. La voix des jeunes

« RIEN NE SE FERA SANS LES JEUNES »

Pour Bertrand Schwartz, fondateur des Missions Locales, « l'insertion des jeunes ne peut se réaliser que si leurs savoirs, leurs expériences, leurs difficultés, leurs désespoirs et leurs espoirs, peuvent être dits, écoutés, entendus, considérés et respectés ».

C'est dans cet esprit que la Mission Locale Garrigue & Cévennes a réalisé auprès de son public une enquête* afin de mieux comprendre cette nouvelle génération et adapter son accompagnement ainsi que ses projets d'aide à l'insertion au sein du monde du travail, et plus largement, au sein de la société.

« Pour moi devenir adulte, c'est » :



Qu'est ce qui est positif dans le passage à l'âge "adulte" ?



Qu'est ce qui est négatif dans le passage à l'âge "adulte" ?

Qu'est-ce qui me motive le plus dans la vie ?
Me donne envie d'avancer ?





Comment je me vois dans le futur ? Est-ce que m'imaginer plus tard me rend heureux ou me fait peur ?

Est-ce que le fait d'avoir un travail est important ?

● Oui	52
● Non	6



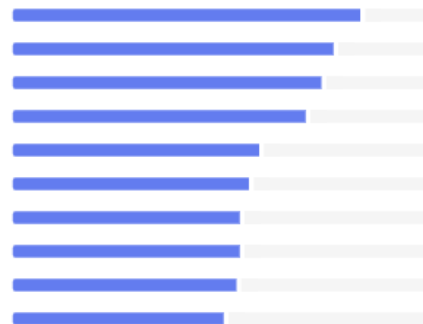
Est-ce que je suis à l'aise en groupe, en société (en dehors de mon cercle de famille ou d'amis) ?



Est-ce que j'ai confiance en moi, en mes capacités ?

Dans ce questionnaire, nous avons demandé aux jeunes de classer une liste de valeurs par degré d'importance :

- 1 Sécurité familiale (sécurité pour ceux que l'on aime)
- 2 Autonomie (compter sur soi, être auto suffisant)
- 3 Sens de la vie (avoir un objectif dans la vie)
- 4 Savoir profiter de la vie (aimer la nourriture, les loisirs, les amis, la culture, les sorties, ...)
- 5 Ambition (travailler dur, être volontaire)
- 6 Richesse (biens matériels, argent)
- 7 Un monde en paix (libéré des guerres et des conflits)
- 8 Protéger l'environnement (respect de la nature)
- 9 Relation Sociale (respect, approbation des autres, lien avec les autres, reconnaissance)
- 10 Justice Sociale (corriger les injustices, secourir les plus démunis)



La Mission Locale Garrigue & Cévennes souhaite se baser sur les retours des jeunes pour adapter au mieux son accompagnement et envisager un plan d'action qui soit adapté à leurs besoins.

**Enquête réalisée par la MLGC en Novembre 2024 auprès des jeunes en cours d'accompagnement.*

Résultats de l'enquête de satisfaction UNML

Enquête en ligne, réalisée auprès de 93 jeunes, dont 63 % suivis par la MLGC depuis moins d'un an et 8 % depuis plus de 3 ans, 54 % de jeunes hommes, 22 % de mineurs, 37 % sans qualification.

- * Satisfait ou très satisfait des services rendus par votre MLGC = **100 %**
- * Actes de services proposés par la MLGC et plébiscités par les jeunes :
 - ✓ Construction de mon projet professionnel = **95 %**
 - ✓ Trouver un emploi ou une formation = **95 %**
 - ✓ Soutien pour trouver des solutions par moi-même = **93 %**
 - ✓ Soutien aux démarches administratives et du quotidien = **80 %**
 - ✓ Rencontrer des employeurs = **80 %**
- * Accès à la MLGC par famille ou amis (bouche à oreille) = **75 %**
- * Taux de satisfaction de la relation avec votre conseiller : **99 %**, pour les raisons suivantes :
 - ✓ Il comprend ma situation et répond à mes besoins = **100 %**
 - ✓ Il me soutient et m'encourage = **100 %**
 - ✓ Je me sens en confiance avec mon conseiller = **100 %**
 - ✓ Il sait m'orienter vers le bon interlocuteur = **98 %**
 - ✓ Il est facilement joignable = **97 %**
- * Votre participation à la vie de la Mission Locale
 - ✓ La Mission Locale me demande mon avis = **84 %**
 - ✓ Je peux participer et/ou monter des projets à la Mission Locale = **73 %**
 - ✓ La Mission Locale me permet de rencontrer d'autres jeunes = **66 %**
- * Vous diriez à vos amis de venir à la MLGC s'ils en ont besoin : **97 %**

IX. La parole des Elus et des partenaires

La parole des Elus

Suite au groupe de travail constitué d'élus et partenaires réuni en 2024, les thématiques suivantes sont retenues comme axes de travail en direction de la jeunesse pour les 3 années à venir (2025 à 2027) :

- ❖ Eco citoyenneté / Développement durable / Faire vivre les ressources du territoire / Mobilités douces
- ❖ Accès au numérique / Identification et utilisation des services des collectivités (Médiathèques, Maisons France Services...) / Communication
- ❖ Accès à l'autonomie / se détacher de la cellule familiale / ouverture aux autres et aux lieux-ressources locaux
- ❖ Accès à l'alternance, comme vecteur de formation et d'insertion
- ❖ Engagement citoyen

La parole des partenaires

Témoignages de 2 partenaires, intervenant respectivement dans les thématiques « formation » et « emploi »

- **CAMPUS CONNECTE – PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Charles Flahault**
Par Rachid MDAAM, Directeur

1. Quelle place occupe La Mission Locale Garrigue et Cévennes dans l'animation de votre territoire ?

La Mission Locale Garrigue et Cévennes joue un rôle central dans l'animation du territoire, notamment en s'impliquant activement dans des projets structurants pour les jeunes du Vigan. Elle est présente dans des initiatives telles que le CLEE (Comité Local École Entreprise) piloté par l'Éducation Nationale, le Défi'Occ ou encore le Campus Connecté, des projets dirigés par les collectivités locales. Par sa participation constante aux réunions de COPIL et son implication dans divers partenariats, elle renforce le maillage territorial et agit comme un acteur incontournable pour accompagner les jeunes.

2. Selon vous, quel est le rôle prépondérant de La Mission Locale dans le parcours des jeunes du territoire ?

La Mission Locale agit comme un soutien essentiel pour les jeunes de 16 à 26 ans sur des problématiques variées telles que le logement, l'insertion professionnelle, l'orientation, la formation, ou encore des questions de santé. Elle est une ressource précieuse lorsque des situations complexes surviennent avec des jeunes, en fournissant un accompagnement personnalisé et en répondant présente dans des moments cruciaux. Pour nos jeunes du Campus Connecté, par exemple, elle intervient pour leur trouver un stage, une alternance ou même pour les accompagner dans une réorientation.

3. Comment La Mission Locale répond à vos besoins en recrutement ?

Nous n'avons pas de besoins en recrutement à proprement parler en tant que pôle d'enseignement supérieur. Cependant, nous collaborons étroitement avec la Mission Locale dans d'autres domaines liés à l'accompagnement des jeunes. Elle répond à nos attentes en aidant les jeunes à accéder à des opportunités telles que des stages ou des contrats en alternance. Ce soutien contribue à l'épanouissement et à la réussite des jeunes que nous accueillons.

- **DFI Intérim et Recrutement**
Par Pauline ALBERT, Chargée de Développement Commercial

La Mission Locale occupe une place importante dans l'animation de notre territoire. Des événements ont lieu, les échanges sont fluides, les jeunes sont présents et viennent se présenter, les salariés Mission locale sont présents et actifs lors d'événements (même hors Mission locale)

Ce qui m'a marquée, c'est l'accompagnement SUIVI des jeunes. Ils sont connus et accompagnés en fonction de leurs besoins et de leurs envies.

Concernant les candidatures, des CV nous sont envoyés, divers et variés et les jeunes sont envoyés directement chez nous pour des entretiens, c'est fluide, on ne peut malheureusement pas tous les mettre en poste mais on essaie toujours de leur proposer du travail rapidement.

Notre partenariat avec la Mission Locale est indispensable car eux ont besoin de trouver du travail aux jeunes et nous, nous avons besoin de candidats motivés et disponibles.

X. Axes de travail prioritaires pour les 3 prochaines années + Thématiques transversales

- ↔ Isolement, Repli sur soi, Manque de réseau, Troubles relationnels
- ↔ Mobilité psychologique et matérielle
- ↔ Recherche de « sens » dans le parcours professionnel – changement de paradigme de la valeur Travail
- ↔ Préoccupation grandissante des problématiques climatiques et de développement durable.
- ↔ Difficultés de mobilisation et d'assiduité dans les parcours
- ↔ Méconnaissance des démarches et procédures administratives.

Axes prioritaires

- ▶ **Santé / Isolement**
- ▶ **Accès au numérique**
- ▶ **Éco-citoyenneté**

Thématiques transversales

- ▶ **Engagement citoyen**
- ▶ **Mobilisation des ressources du territoire**
- ▶ **Mobilité « logistique et mentale »**

Bibliographie et références

- « Missions Locales : l'institutionnalisation aux dépens de l'innovation ? »
Philippe LABBE – 21/01/2005 ASH n°2391
- « Charte d'engagement national des Missions Locales pour lutter de façon systémique contre les discriminations » - UNML – 13/05/2022
- « Le cadre commun de référence » - UNML – Septembre 2018
- « Une histoire des Missions Locales » - Philippe LABBE – 02/10/2019